



Glossaire

Dans notre glossaire, vous trouverez une liste de définitions importantes relatives au travail et à la vie en Allemagne.

[🏠](#) > [Service](#) > [Glossaire](#) > [Travailleur qualifié](#)

Travailleur qualifié

Conformément à l'article 18, alinéa 3 de la loi sur le séjour des étrangers (AufenthG), un travailleur qualifié est une personne de nationalité d'un pays tiers répondant à l'une des conditions suivantes :

1. diplôme d'une formation professionnelle qualifiée ou d'études supérieures en Allemagne ; ou
2. diplôme d'une formation professionnelle qualifiée ou d'études supérieures à l'étranger équivalent/comparable à une formation professionnelle allemande ou à des études supérieures allemandes.

Veillez noter que le terme « travailleur qualifié » ou « travailleurs qualifiés » sur « Make it in Germany » ne correspond pas forcément à la définition légale de l'article 18 de la loi sur le séjour des étrangers.

[Retour au glossaire](#)

 [Imprimer la page](#)



URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/service/glossaire>

Date: 2025-03-30 05:17:50 GMT